



## **SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE : UNE AVANCÉE IMPORTANTE**

*Les Lilas, le 26 janvier 2017*

Les personnels de la Fonction Publique de l'Etat pourront bientôt, comme les salariés du secteur privé, traiter des conditions de travail dans les comités d'hygiène et sécurité (CHS) devenus des CHSCT. Certes, il leur faudra attendre pour l'installation des CHSCT les élections professionnelles d'octobre 2011, mais une étape décisive a été franchie lundi lors du conseil supérieur de la FPE. Il est temps, car le mal-être au travail grandit dans la fonction Publique comme dans le privé, les personnels subissent notamment Troubles Musculosquelettiques et Risques psychosociaux .

La FSU qui avait signé l'accord en 2009 se réjouit qu'après de nombreuses réunions de travail, et des débats parfois vifs, mais constructifs, des améliorations essentielles demandées par les organisations syndicales aient été apportées au projet de décret initial, lors du Conseil supérieur de la FPE. Ainsi l'augmentation du nombre de séances par an (portées à 3 au lieu de deux, avec la possibilité d'en convoquer d'autres si besoin), et la création de la fonction de secrétaire du CHSCT dans la délégation syndicale vont permettre de faire vivre cette instance.

Beaucoup reste à faire, d'autant que la médecine de prévention est dans une situation critique et il va falloir désormais que la fonction publique à tous les niveaux acquière cette culture de la santé au travail qui lui fait encore largement défaut, mais la dynamique est en marche.

La FSU demande également qu'une solution soit trouvée pour une mise en œuvre rapide dans la Fonction publique territoriale, car il n'est évidemment pas question pour ses personnels d'attendre les élections professionnelles de 2014 pour bénéficier de CHSCT.

La FSU continuera à se battre pour des politiques de l'emploi, de gestion des personnels et des conditions de travail respectueuses de la santé des agents. Elle appelle les personnels à reprendre la main sur le travail et à s'investir dans les CHSCT.